

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 4 juin 2021*

Aujourd'hui, à treize heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 86 Loi concernant la dévolution de la couronne
- n^o 90 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.